Guantanamo : la Justice au secours des détenus

Partage international nº 239 – Juillet 2008

La Cour suprême des Etats-Unis a porté un coup sévère à la politique de G. Bush consistant à enfermer à Guantanamo tout suspect de terrorisme sans qu'aucune charge leur soit signifiée.

Le 12 juin 2008, la plus grande instance judiciaire du pays a décidé que les prisonniers de cette base navale avaient le droit de contester leur détention sur le sol américain. L'Administration Bush soutenait que les détenus de Guantanamo, en tant que « combattants ennemis », n'étaient pas autorisés à invoquer *l'habeas corpus* – le droit constitutionnel de tout détenu de voir son cas examiné par un juge indépendant. Mais la décision de la Cour suprême, prise par cinq voix contre quatre, a démonté cet argument. Selon Justice Anthony Kennedy : *« Les lois et la Constitution sont conçues pour rester en vigueur en temps extraordinaires. »* C'est la troisième fois que la Cour suprême statue contre l'Administration Bush au sujet de Guantanamo – mais à chaque fois le Congrès, alors dominé par les Républicains, avait modifié les lois afin d'empêcher les détenus d'avoir recours à un tribunal civil.

Il reste quelque 270 prisonniers à Guantanamo, la plupart détenus depuis six ans sans aucune charge, et beaucoup se plaignent de mauvais traitements.

Les avocats des détenus et les organisations de défense des droits de l'homme se réjouissent et étudient la marche à suivre cas par cas. Brian Mizer, avocat militaire, a qualifié cette décision de *« victoire pour tous les Américains, car elle renforce le principe selon lequel aucune personne ou organisation n'est au-dessus des lois »*. Steven Shapio, de l'Union des libertés civiles américaines, juge que cette décision *« contrecarre l'attitude sans foi ni loi de l'administration Bush et marque l'échec de sa politique concernant Guantanamo ».*

Date des faits : 12 juin 2008
Sources : The Independent, G.-B.
Thématiques : politique
Rubrique : Les mensonges dévoilés